



LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

ARRIVÉ
02 OCT. 2018
Mairie de MONTESQUIEU
DES ALPÈRES

Sous-Préfecture de Prades
Service des Manifestations Sportives
affaire suivie par :
Pascale CARRIE
MARATHAIL CATALAN
☎ : 04.68.51.67.87
☎ : 04.68.96.29.35
@ : pascale.carrie@pyrenees-orientales.gouv.fr

Prades, le 1^{er} octobre 2018

RECEPISSE DE DECLARATION
DE MANIFESTATION SPORTIVE PEDESTRE
AVEC CLASSEMENT
« MARATHAIL CATALAN »
Samedi 20 octobre 2018
à LE BOULOU

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et suivants ;

VU le code du Sport et notamment ses articles R 331-6 et suivants relatifs à l'organisation de manifestations sportives se déroulant en totalité ou en partie sur une voie publique ouverte à la circulation publique ;

VU l'arrêté ministériel du 20 Décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux épreuves sportives ;

VU l'arrêté ministériel du 22 décembre 2017 portant interdiction de certaines routes aux épreuves sportives à certaines périodes de l'année 2018 ;

VU la déclaration présentée par l'association « **les semelles dans le vent** » – **maison du gardien - avenue du stade – 66160 LE BOULOU** », aux fins d'organisation d'une course pédestre **le samedi 20 octobre 2018 à LE BOULOU** ;

VU l'ensemble des pièces constitutives du dossier de cette manifestation, et notamment le règlement et le parcours sur lequel elle doit se dérouler ;

VU les avis favorables formulés par les services concernés lors de l'instruction de la demande ;

VU les avis favorables des maires des communes traversées ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018155-002 du 4 juin 2018, modifié, portant délégation de signature à Monsieur Laurent ALATON, sous-préfet de l'arrondissement de Prades ;

DELIVRE RECEPISSE

à Madame Régine MINGORANCE, coprésidente de l'association « les semelles dans le vent » maison du gardien – avenue du stade – 66160 LE BOULOU pour l'organisation le samedi 20 octobre 2018, d'une course à pied dénommée «MARATRIL CATALAN», sous réserve de solliciter, en tant que de besoin, des autorités compétentes les arrêtés de police nécessaires à l'organisation de l'épreuve et prévoyant des coupures de route, des arrêts de la circulation ou la mise en place de restrictions particulières.

En outre, les organisateurs devront recueillir les autorisations de passage des propriétaires lorsque la manifestation traverse des propriétés privées.

Cette manifestation rassemblera environ 600 participants et se déroulera dans les conditions ci-après et selon l'itinéraire indiqué, à savoir :

DEPART : 17H – complexe des Echards à LE BOULOU

ARRIVEE : 24H00 : même lieu

Cette manifestation est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés. Les non licenciés seront tenus de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied.

La délivrance de ce récépissé est subordonnée au respect par les organisateurs du code de la route des réglementations locales existantes, des règles de la charte des épreuves pédestres, en ce qui concerne notamment les catégories d'âge, les distances à parcourir, le service médical, et le contrôle anti-dopage.

Les concurrents devront marcher sur le côté gauche de la chaussée en file indienne et pourront emprunter les trottoirs toujours côté gauche.

Les marcheurs devront, comme les concurrents, être munis de bandes phosphorescentes apposées de manière à être visibles des usagers de la route.

Les organisateurs devront assurer : la sécurité et la circulation, plus particulièrement le long de la D71A, le maintien de la circulation sur les routes départementales dans les deux sens.

Les signaleurs (liste ci-jointe) : les personnes agréées en tant que signaleurs, majeurs et titulaires du permis de conduire en cours de validité, identifiables au moyen d'un brassard marqué « COURSE » devront être en possession durant toute la manifestation de la présente déclaration. Ils sont chargés de signaler la course aux usagers de la route et de se conformer aux instructions des représentants des forces de police et de gendarmerie auxquels ils rendront compte éventuellement des incidents qui pourraient survenir.

Les organisateurs devront prendre toutes mesures matérielles pour assurer la sécurité des coureurs et faire précéder le peloton de tête d'un véhicule signalant le passage des marcheurs. Par ailleurs, une voiture balai signalera le passage du dernier concurrent.

Aux termes des règlements en vigueur, sont formellement interdits : le lancement d'imprimés ou objets quelconques sur la voie publique pour quelques raisons que ce soit, l'apposition d'indications de parcours, signes, affiches, panneaux et placards divers sur les poteaux et panneaux de signalisation routière, sur les arbres bordant les voies publiques, sur les ouvrages ou objets du domaine public. Seules pourront être autorisées, éventuellement, pour le marquage provisoire des chaussées, les peintures à base de chaux devant disparaître au plus tard trois jours après le passage de la course. Ce marquage devra être le plus discret possible.

Le dispositif de secours sera mis en place par **l'association de secours et de sauvetage des Pyrénées-Orientales** qui mettra à la disposition des organisateurs 12 intervenants secouristes, 2 véhicules ambulances et 1 véhicule léger. La présence médicale sera assurée par le docteur Emmanuel GALLIMIDI

L'hôpital le plus proche doit avoir été informé par l'organisateur du déroulement de l'épreuve, et donc de l'éventualité de recevoir un blessé.

L'organisateur peut être tenu juridiquement responsable. En effet, la décharge éventuelle signée par les sportifs et la présence des secours ne sauraient le dégager de sa responsabilité si les moyens de secours s'avéraient insuffisants ou inadaptés aux caractéristiques de l'épreuve.

Les organisateurs devront préalablement prendre contact avec les services de Météo-France, afin de s'assurer que la situation météorologique ne soit pas de nature à compromettre la sécurité des personnes présentes lors de la manifestation.

Les frais du service d'ordre ou autres occasionnés par cette manifestation seront à la charge des organisateurs. Ces derniers seront également tenus d'assurer éventuellement la réparation des dommages et dégradations de toute nature qui seraient le fait des concurrents ou de leurs préposés.

La collecte et l'évacuation de l'intégralité des papiers et plastiques jetés au sol lors de la compétition devront être effectuées par l'organisateur dès la fin de l'épreuve afin de restituer les voies de la course dans un bon état de propreté.

Copie du présent récépissé sera adressée pour information à : Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Pyrénées-Orientales, Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, Madame la présidente du conseil départemental des Pyrénées-Orientales, Messieurs les maires de Le Boulou, Les Cluses, le Perthus, Montesquieu et Maureillas les Illas.

Le PREFET,
pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet,
Pour le sous-préfet et par délégation,
La chargée de mission,

Dominique BAULOZ

Destinataire :

Madame Régine MINGORANCE

Coprésidente de l'association « les semelles dans le vent »

Maison du gardien – avenue du stade

66160 LE BOULOU



ADRESSES UTILES

- CASINO (I4)
D900 - Route du Perthus - Tél. 04 68 83 01 20
- LE VALLESPIR - CENTRE MÉDICALISÉ (I4)
230 Rue de la Méditerranée - Tél. 04 68 83 70 70
- ESPACE DES ARTS (E5)
Rue des Ecoles - Tél. 04 68 83 36 32
- LES THERMES (I4)
D900 - Route du Perthus - Tél. 04 68 87 52 00
- MAIRIE (D5)
Avenue Léon-Jean Grégory - Tél. 04 68 87 51 00
- MAISON DE L'HISTOIRE (D4)
Avenue Léon-Jean Grégory - Tél. 04 68 83 75 01
- LA POSTE (D5)
31, Avenue du Général de Gaulle - Tél. 36 31
- MÉDIATHÈQUE (D4)
Avenue Léon-Jean Grégory - Tél. 04 68 83 75 00
- MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (E5)
Carré d'el Moll'Yell - Tél. 04 68 87 70 66
- OFFICE DE TOURISME (E5)
1, Rue du Château - Tél. 04 68 87 80 95
- DISCONE (F4)
15, rue Ramsard - Tél. 04 68 83 18 74
- STABILULUM - Résidence personnes âgées (D5)
18, Rue du Souvenir Français - Tél. 04 68 83 27 09
- TRESOR PUBLIC - PERCEPTION (F2)
Tour du Distriport, 4ème étage
Tél. 04 68 83 75 92

INFORMATIONS PRATIQUES

- CARBURANTS**
avec automates 24h/24, 7j/7j
- Intermarché (B5)
Zone d'Activités Commerciales
- E. Leclerc (C6)
Zone d'Activités Commerciales
- DISTRIBUTEURS DE BILLETS**
- Banque Populaires du Sud (E5)
8-10, Rue de la République
- BNP Paribas (E4)
1, Avenue de Latre de Tassigny
- Caisses d'Epargne (E4)
12, Avenue du Général Santraille
- Crédit Agricole (D5)
12, Avenue du Général de Gaulle
- Galerie marchande E. Leclerc (C6)
Zone d'Activités Commerciales
- GENDARMERIE (B7)**
Tél. 04 68 83 15 15
- POLICE MUNICIPALE (E5)**
Place de l'Ancienne Mairie
- POMPIERS (F2)**
Tél. 18
- MARCHÉ DE PLEIN AIR (E5)**
Jeu de mai et dimanche matin
Centre ville
- NAVETTE THERMALE**
5 arrêts : D5 - E4 - F4 - F4 - I4

LÉGENDE

- Mairie
- Office de Tourisme
- Hôtel
- Camping
- Aire d'attente Thermale
- Parking
- Piste cyclable - Voie verte
- Promenade du Tech
- Le Boulou Quartier

Le Boulou

Centre ville Le Boulou



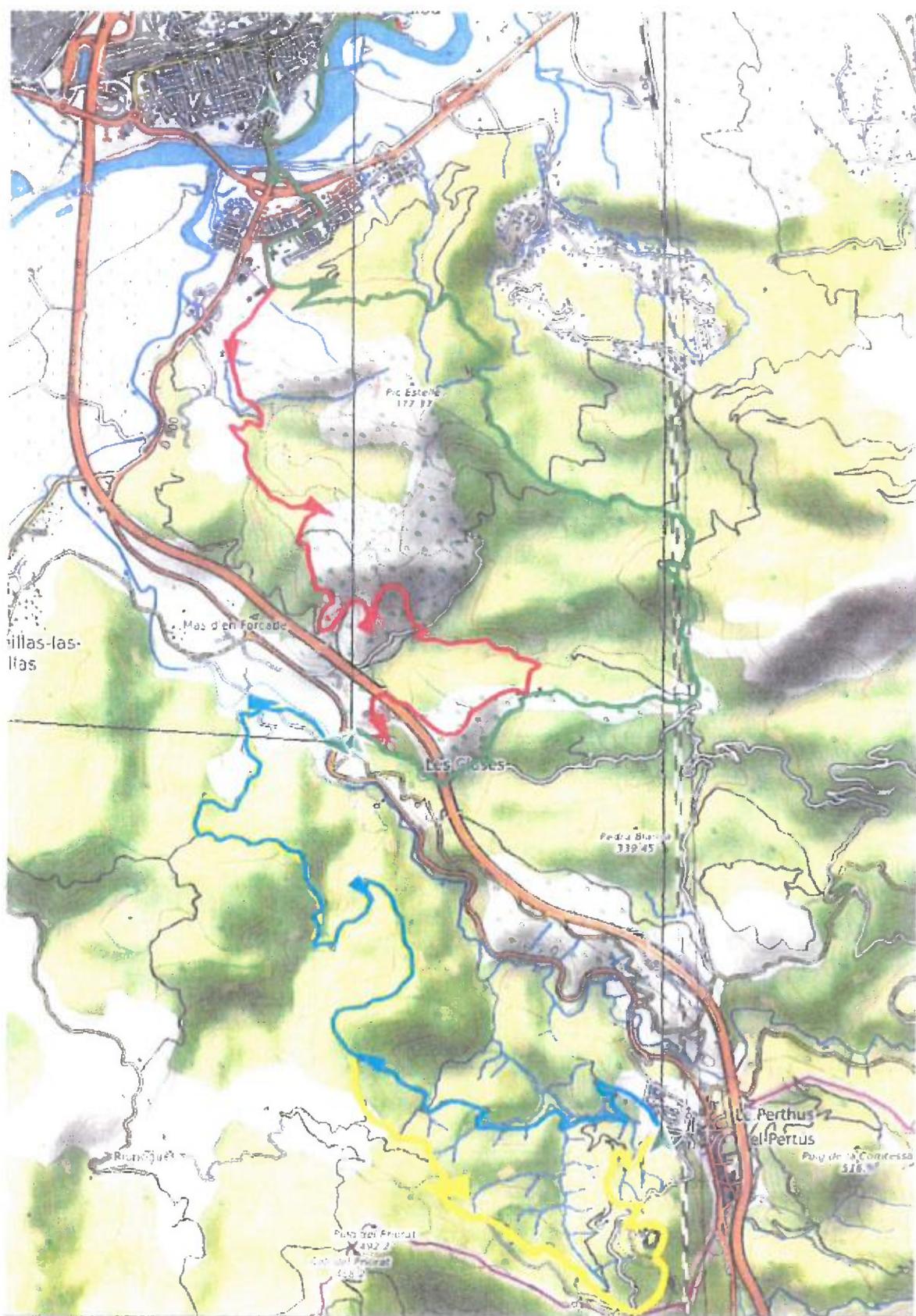
Nomenclature des Rues

*Rue du Centre Ville

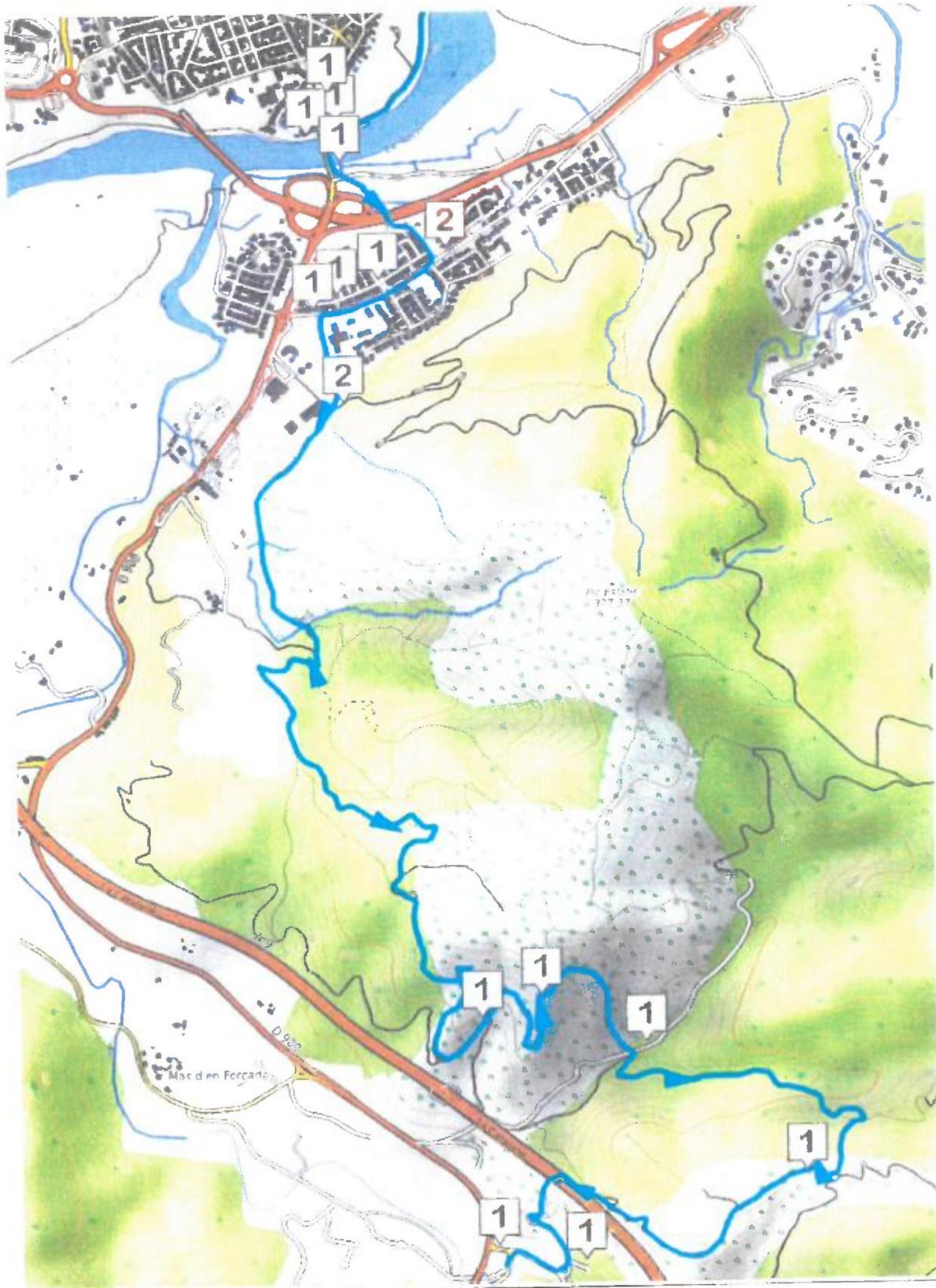
Acacias (Rue des).....	H11	Joffre (Avenue Maréchal).....	E-F4
Albères (Av. des).....	E3	Laïou (Rue Joseph).....	H6
Albères Catalanes (Impasse des).....	E3	Launiers (Allée des).....	D5
Alsace-Lorraine (Rue).....	F5	Lucia (Rue).....	E3
Alzines (Rue des).....	M4-5	Magenta (Rue).....	E3
Amandiers (Rue des).....	E5	Marceau (Rue).....	D4-E3
Amaryllis (Impasse des).....	F3	Mas Blanc (Chemin du).....	D4-E3
Amaryllis (Rue des).....	F3	Mas Descals (Rue du).....	C-D3-4
Ancienne Mairie (Place de l').....	E5	Mas Lion (Rue du).....	H4
Appia (Via).....	H4	Mas Llinas (Chemin du).....	A-B5
Arago (Rue).....	E5	Mas Plaisant (Chemin du).....	C2-D1
Aspres (Boulevard des).....	D4	Méditerranée (Rue de la).....	G6-H4
Augusta (Via).....	H4	Mémoires (Rue des).....	E4
Aurélia (Via).....	H4	Mimosas (Place des).....	D4
Balmé (Rue de la).....	H1	Mimosas (Rue des).....	F3-4
Barrère (Rue).....	F4	Mirabeau (Rue).....	E5
Berges du Tech (Chemin des).....	F4-5	Mirapeix (Rue du Docteur).....	E4
Bigarraux (Impasse des).....	H-I5	Molas (Chemin du).....	F8-9
Bousquet (Rue Jean-Baptiste).....	E4	Moli Mou (Chemin du).....	D4-7
Broussolette (Rue Pierre).....	C3	Moli Valt (Carrer del).....	E5
Bruyères (Rue des).....	H11	Monge (Avenue Gaspard).....	B5-6
Burlats (Rue des).....	H5	Moulers (Rue de las).....	H5-6
Calmette (Rue Professeur).....	E4	Moulin (Avenue Jean).....	E2-3
Camélia (Rue du).....	D5	Narbonne (Via).....	H4
Camiral (Impasse del).....	D5	Nation (Rue de la).....	C7
Camp de la Basse (Rue del).....	C-D3	Neuve (Impasse).....	E5
Camp del Pla (Carrer del).....	D-E3	Neuve (Rue).....	E5
Canigou (Rue du).....	C3-4	Nogues (Rue Jean).....	F4
Carbouner (Avenue d'en).....	G7-H9-10	Orangers (Passage des).....	E5
Carnet (Rue).....	F4	Orangers (Rue des).....	E5
Cartaliac (Rue).....	H4	Ormeau (Impasse de l').....	F4
Casals (Rue Pablo).....	D3	Ortes del Bosc (Chemin).....	H3-4
Catalagne (Rue de).....	F4	Ortes de las Parats (Chemin).....	B5-6
Cavaillès (Carrer d'en).....	A7-B4	Palx (Rue de la).....	E5
Cazette (Chemin de la).....	E3	Palmeries (Rue des).....	F3
Cerisiers (Rue des).....	H5	Pardal (Place del).....	D5
Chambon (Rue).....	E5	Pastur (Rue).....	F4
Chapelle St. Luc (Rue).....	C3	Pensée (Impasse de la).....	E-F3
Chardonnerets (Rue des).....	C5	Peupliers (Rue des).....	G10
Château (Rue du).....	E5	Picasso (Rue Pablo).....	D2-E3
Château (Place du).....	E5	Pic Estelle (Cours du).....	H5
Chênes (Rue des).....	E10	Pic Neoulos (Boulevard du).....	H5
Chênes Lièges (Rue des).....	G7	Pila (Rue du).....	H5
Chênes Verts (Rue des).....	G7	Pint (Rue du).....	F5
Cistes (Rue des).....	G9	Poig Sangli (Rue du).....	D3
Cironniers (Rue des).....	H11	Pyrenées (Rue des).....	D4-5
Civisme (Rue du).....	C7	Quatre Septembre (Rue du).....	E5
Claire Fontaine (Rue).....	D4	Rachis (Rue).....	E4
Clémenceau (Rue).....	E4	Ractose (Chemin de la).....	A4-F7
Colombier (Rue du).....	H5	Remparts (Rue des).....	E5
Cotinine (Rue de la).....	E5	Rencir (Rue Auguste).....	C4
Combe (Allée de la).....	G10	République (Place de la).....	E5
Coume (Rue de la).....	D4	République (Rue de la).....	D-E5
Dali (Rue S.).....	D3	Roche (Allée des).....	H9
De Lettre de Tassigny (Av. du Mal).....	E4	Rois de Majorques (Cours des).....	C3-D4
Didier (Rue).....	E5	Rollerets (Rue des).....	C5
Domitia (Via).....	H4	Ronsard (Rue).....	F3-4
Doumer (Rue Paul).....	F4	Rosiers (Rue des).....	F3
Dugommier (Rue).....	E3	Rouille (Rue).....	E5
Ecoles (Impasse des).....	E5	Rouves (Impasse des).....	G7
Ecoles (Rue des).....	E5	Roux (Rue Docteur).....	E3-4
Education (Rue de l').....	C7	Ruscionem (Via).....	H4
Eglise (Rue de l').....	G9	Saint Antoine (Rue).....	C3
Eglise (Impasse de l').....	E5	Saint Christophe (Rue).....	C-D4
Entreprises (Rue des).....	E2-F1	Sainte Marguerite (Rue).....	G9
Environnement (Rue de l').....	C7	Saint Martin (Rue).....	H5
Espagne (Avenue d').....	F4-5	Sant Vicens (Rue).....	C3
Evolution Sociale (Rue de l').....	E5	Santraïlle (Avenue du Général).....	E3-4
Evolution Sociale Impasse de l').....	E5	Solidarité (Rue de la).....	C7
Ferry (Rue Jules).....	E5	Souvenir Français (Rue du).....	D4-5-E4
Figuiet (Rue du).....	E5	Square (Rue du).....	F3
Fach (Avenue du Maréchal).....	E4-F2-3	Stade (Avenue du).....	D6
Fontaine Liauze (Rue).....	E-F3	Suberaie (Impasse de la).....	G7
Four (Rue du).....	E5	Tramontane (Rue de la).....	C4
Gambetta (Rue).....	E5	Trois Soleils (Impasse des).....	F2
Gambetta (Impasse).....	E5	Vallèsgrir (Avenue du).....	F4
Gay-Lussac (Avenue).....	B5-6	Vallèsgririana (Via).....	H4
Genêts (Rue des).....	H9	Valmayra-Brasse Bleu (Ch de la).....	E5
Grégory (Avenue Léon-Jean).....	D4-5	Valmayra (Rue del).....	C-D4
Hugo (Rue Victor).....	E5	Vauban (Rue).....	E4
Huit Mai 1945 (Place du).....	E5	Victoire (Place de la).....	E5
Jardin (Rue du).....	C4	Vignes (Rue des).....	B-C5
Jasmins (Rue des).....	F3	Vilaseca (Rue).....	D4
Jaurès (Place Jean).....	E4	Violantes (Impasse des).....	E3
		Voltaire (Rue).....	E5
		Walter (Rue Max).....	F3
		Zola (Rue Emile).....	F4

LEGENDE

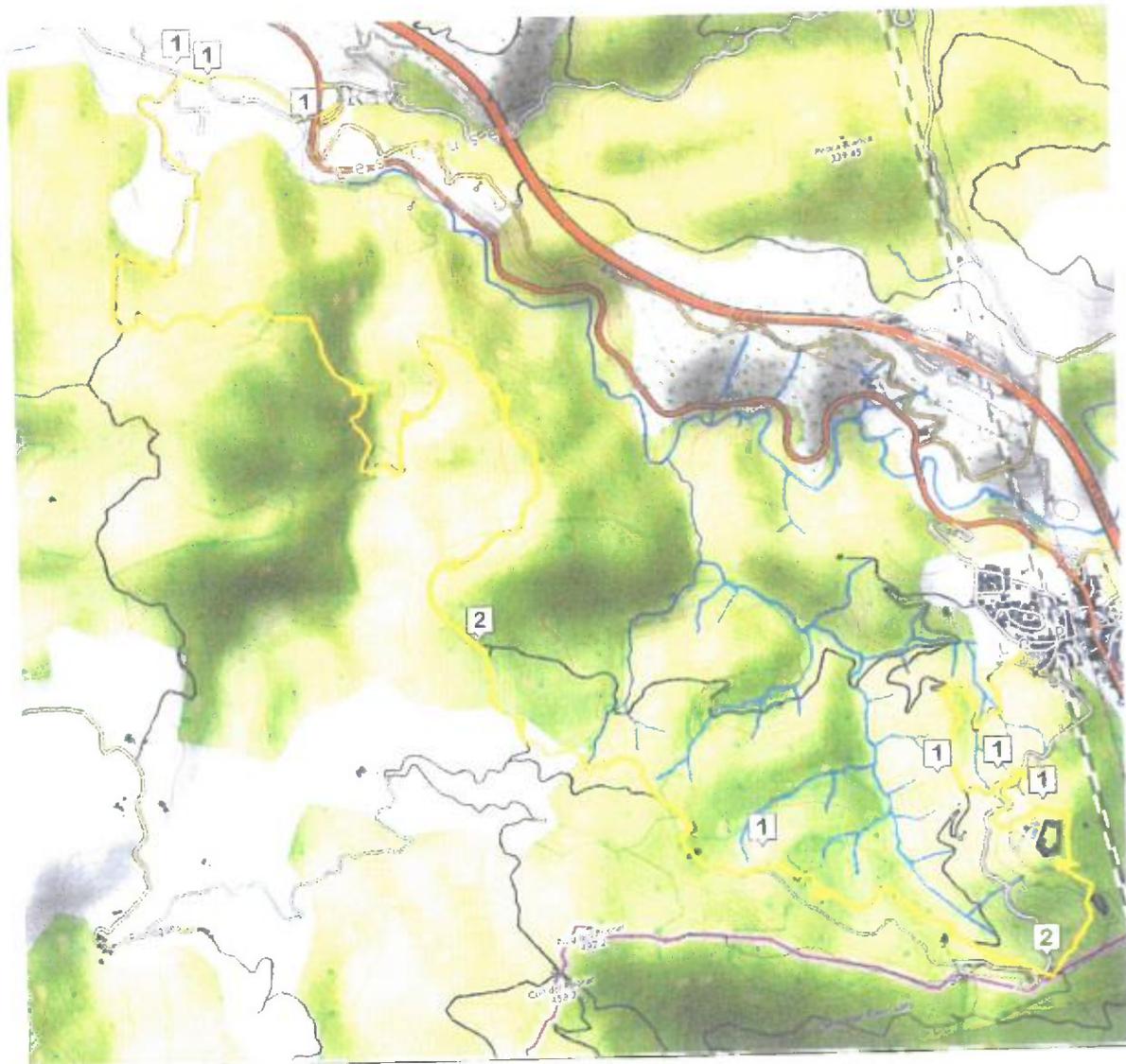
- H Hôtel
- Anci Navette Thermale
- P Parking
- Voie piétonne



CIRCUIT COMPLET (annexe 3-1a-2) 45,050 Kms
 DP = 1280 m

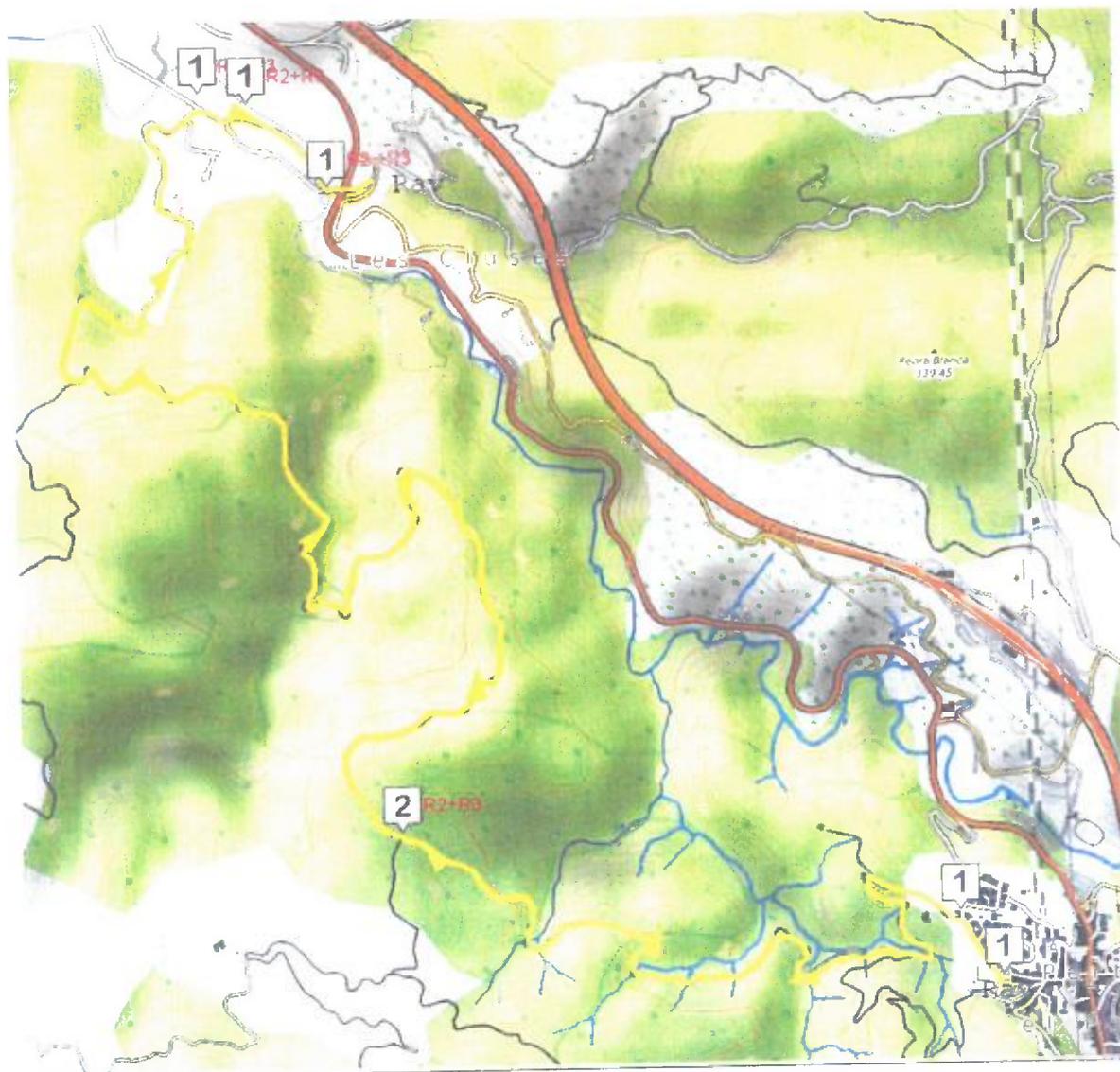


(annexe 12.3.6)
POSITIONS DES SIGNALEURS RELAI 1



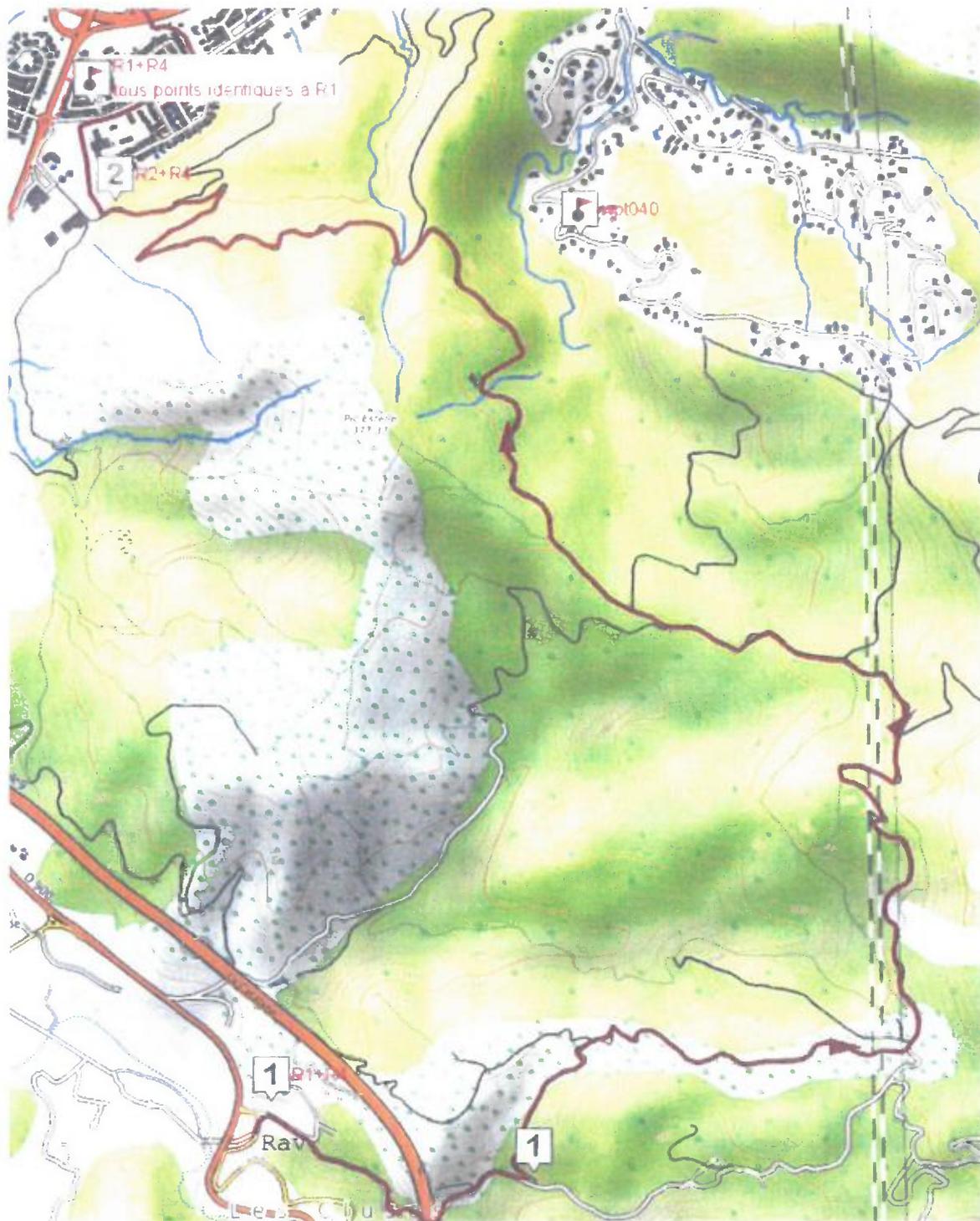
(annexe 12.4.6)

POSITIONS DES SIGNALEURS RELAI 2



(annexe 12.5.6)

POSITIONS DES SIGNALEURS RELAI 3



(annexe 12.6.6)

POSITIONS DES SIGNALEURS RELAI 4